Il s'agit là d'une motion parfaitement valable qui intéresse bien des gens, et pourtant les Canadiens n'ont pas la possibilité de dire leur mot ou de venir à la Chambre entendre le débat.

J'ignore si, au terme de mon mandat au Parlement, je parviendrai à me faire entendre. On ne m'a certes pas beaucoup écouté à l'égard de la procédure suivie à la Chambre et à l'égard de laquelle nous n'avons guère fait de progrès depuis le siècle dernier. Nous n'avons toujours pas mis nos travaux à jour même si le modèle des parlements l'a fait bien avant nous. Nous sommes plus britanniques que les Britanniques.

J'aimerais aborder le fond de la motion à l'étude et féliciter le député d'Ottawa-Carleton (Mme Pigott) de l'avoir présentée. Elle contient un certain nombre de choses sur lesquelles la majorité des membres qui siégeraient au comité spécial ces dernières années auraient été d'accord. J'ai bien peur de ne pouvoir partager l'opinion de mon honorable ami, le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Harquail) qui estime que la Commission de la Capitale nationale rend suffisamment de comptes. J'ai bien peur de ne pouvoir être d'accord là-dessus. Je n'aime pas le contredire, mais le fait est, qu'en tant que secrétaire parlementaire qui évolue dans les hautes sphères, il ne peut plus se permettre de trop critiquer ou même d'avoir l'air de critiquer le gouvernement.

D'ailleurs je ne pense même pas critiquer le gouvernement lorsque je dis que la CCN ne rend pas suffisamment de comptes. Le gouvernement a accepté de former un comité spécial pour étudier ces questions. Les députés se souviendront qu'au cours de la première session de cette législature, on a effectivement formé ce comité. Il a accompli beaucoup de travail au cours de la première session, et comme vous le savez, j'ai eu l'honneur de le coprésider.

Le comité a fait ce que j'appelle les corvées. Nous avons fait le travail qui devait se faire mais qui était fastidieux, pénible et monotone. Il a fallu cependant le faire avant de songer à aller plus loin. Il a fallu écouter des exposés, lire de multiples mémoires et écouter l'avis d'autant d'associations et de particuliers que possible afin de se faire une idée des besoins de la région de la capitale nationale pour une période de 25 ans ou plus.

Cette phase est terminée et elle appartient au passé mais le comité n'a malheureusement pas été remis sur pied au cours de la deuxième session; on a donc perdu beaucoup de temps. Finalement, le comité a été reconstitué au cours de la présente session. Nous avons essayé de reprendre le travail là où nous l'avions laissé et de passer en revue ce qui avait été fait au cours de la première session. Par conséquent, comme certains de nos collègues l'ont dit, le comité est actuellement au travail et il se prépare à rédiger un rapport. A mon avis, nous aurions pu consacrer beaucoup plus de temps à ce comité. C'est pourquoi j'aime assez l'idée de charger un comité permanent d'étudier les questions qui concernent la Commission de la Capitale nationale, comme le suggère l'auteur de la motion à l'étude.

## Capitale nationale

Il est essentiel d'avoir un système qui permette à la Commission de la Capitale nationale de tenir la Chambre au courant de son activité. Il faut évidemment pour cela que la Commission de la Capitale nationale conserve sa structure actuelle ou qu'elle se donne une structure analogue. Le comité étudie notamment l'édifice gouvernemental dans son ensemble. Ainsi, nous aimerions voir si la région de la capitale nationale devrait vraiment constituer un district indépendant des autres gouvernements. Nous aimerions voir s'il faudrait la considérer comme un État ou une province et si elle devrait être représentée par ses propres hommes politiques.

## • (1742)

Ce sont des questions dont nous avons été saisis et nous voulions les étudier. Dans sa forme actuelle, il ne fait aucun doute que la Commission de la Capitale nationale devrait rendre régulièrement des compte au Parlement. Naguère, lorsque les représentants de la Commission comparaissaient devant nous, on ne faisait qu'un examen superficiel de ses activités. Elle avait très peu de comptes à rendre aux représentants élus.

Le député d'Ottawa-Carleton signale dans sa motion que la CCN a exercé des pouvoirs arbitraires. Je ne veux pas dire que la CCN agisse de façon arbitraire sans plus, mais j'estime qu'elle a agi de façon arbitraire par le passé. Je ne prétends pas qu'elle continue de le faire maintenant. En fait, depuis que nous avons créé notre propre comité et que les gens savent à quoi s'en tenir exactement sur la CCN, certains fonctionnaires se sont montrés beaucoup plus coopératifs et moins arbitraires. Cependant, nous avons eu maints exemples dans le passé de mesures arbitraires de la part de la Commission. Ces exemples nous ont été signalés par divers témoins qui ont comparu devant notre comité.

Quand notre comité spécial poursuivra ses travaux au cours de la présente législature, ceux qui n'ont pas eu l'occasion de visiter une autre capitale pourront le faire. Comme on l'a déjà signalé, le comité devait visiter Washington, mais il a dû annuler son voyage à cause du travail qu'il y avait à faire ici à la Chambre. J'espère que dans un proche avenir, les futurs membres du comité qui ne l'ont pas encore fait pourront en profiter pour visiter Washington et pour étudier l'organisation de cette capitale.

Même si Washington est une capitale au véritable sens du mot, indépendante des autres gouvernements, elle n'est pas sans présenter certaines analogies avec la nôtre. Le district fédéral est en théorie indépendant des autres gouvernements, mais en pratique il ne l'est pas vraiment. J'ai admiré, entre autres choses, le mécanisme de consultation que les habitants de ce district ont adopté. Ils ont créé ce qu'ils appellent un conseil des gouvernements—ils l'appellent le COG. C'est un organisme à caractère bénévole dans la mesure ou ses membres ne sont pas rémunérés. Grace à ce mécanisme, les divers groupes de la collectivité peuvent faire valoir leur point de vue de façon régulière.